Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 4

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la soustraction ne peuvent s'effectuer qu'avec des objets de la même nature.

Fractions. Leur faire indiquer la moitié, le tiers, le quart, etc., d'un crayon. Si l'on en coupe un tiers, un quart, etc., quelle fraction restera-t-il? Ces considérations avec les idées familières qu'elles suggèrent pourraient suffire à des enfants de six à huit ans. *(A suivre.)*

CORRESPONDANCES

I.

Barcelone, le 28 février 1874.

Au milieu des calamités qui accablent en ce moment notre chère patrie, j'ai éprouvé une joie bien douce en constatant aux examens de Noël l'état prospère de nos écoles et remarquant surtout que l'on n'y négligeait pas l'enseignement religieux, qui seul peut rendre les nations heureuses.

L'instruction solidement établie sur notre religion pourra seule donner à notre pays et à l'Europe la vraie liberté et rétablir la véritable civilisation.

Que de malheurs nous a valu l'ignorance de la religion!

Tout en parlant sans cesse d'instruction, la Révolution a jeté dans la plus déplorable misère la plupart de nos instituteurs en leur refusant injustement, ainsi qu'aux ecclésiastiques, le traitement qui leur était dû.

Combien nos populations seraient plus heureuses si les doctrines socialistes ne commençaient à s'infiltrer parmi elles!

Voici les principales revues pédagogiques de l'Espagne : *El Monitor de primera ensenanza, La Gaceta de Instruccion primaria, La Idea, La Reforma, El Companerismo, Los Ninos, Los Anales de la ninez, El Clamor del Magisterio, El Magisterio Espanol, La Escuela*, etc., etc. Ces revues défendent les droits de notre sainte Eglise. Que Dieu daigne nous faire triompher de l'impiété dans les rudes combats de l'heure présente!

Veuillez agréer, etc. S. S.

Du Valais, le 28 février 1874.

Monsieur le Rédacteur,

La nouvelle loi sur l'instruction publique en Valais est en vigueur depuis le 1er janvier. Toutefois, pour ce qui concerne certaines dispositions, elle ne sera mise en exécution qu'à mesure que les ressources de l'Etat et des communes le permettront. Ces dernières viennent d'être informées, par une circulaire du Département de l'instruction publique, que le minimum de la durée des écoles primaires de 1873-74 sera conforme à la nouvelle loi, sous peine de 50 à 100 fr. d'amende. Nous espérons que cette loi por-

tera d'heureux fruits. Il en sera certainement ainsi, aussi longtemps que nous serons dirigés par un gouvernement sincèrement catholique et conservateur. Mais si le pouvoir passe en d'autres mains..., personne ne peut dire ce qu'il en adviendra! Un heureux mouvement progressiste se fait remarquer chez nous au sujet de l'instruction primaire. Des communes qui passaient jusqu'ici pour rétrogrades, commencent à comprendre l'importance des bonnes écoles, et ont déjà amélioré, pour l'exercice courant, le traitement des instituteurs. D'autres cherchent des moyens d'établir des fonds destinés uniquement aux dépenses qu'entraîne l'instruction primaire. L'un de ces moyens, qui réussira certainement sous une bonne administration, c'est la vente de biens communaux aux membres de la bourgeoisie. Ce procédé aurait un double avantage. Bien des terrains incultes deviendraient productifs. Les familles qui ont des bras laborieux pourraient ainsi augmenter leurs revenus, en se reconnaissant débitrices envers l'école de la commune d'une certaine somme proportionnée à l'importance des propriétés qu'elles en auraient acquises. Le personnel enseignant aurait ainsi un traitement assuré sans que la population ait un surcroît d'impôts à payer pour droit d'écolage. Nous sommes persuadés que le gouvernement est tout disposé à favoriser cette combinaison; car il est intéressé à ce que les écoles progressent, sans trop aggraver le budget des communes.

Je n'ai que des félicitations à vous adresser pour la rédaction de votre excellent *Bulletin pédagogique*. Les renseignements sûrs et variés qu'on y trouve, l'esprit sincèrement catholique qui en est l'âme, des discussions approfondies sur des matières toutes palpitantes d'intérêt dans les temps actuels, etc., etc., assurent à votre journal d'heureux fruits pour l'avenir. Je suis surtout avec une minutieuse attention votre méthode *d'observation* pour l'enseignement de la langue. Il est certain que la routine dont on était esclave jusqu'ici est très-défectueuse. Je ne veux pour preuve que le peu de progrès que font en général les élèves, même les plus intelligents, pendant plusieurs années d'une étude aride et ingrate des règles de la grammaire. Plus de pratique, moins de règles abstraites; parler d'avantage à l'intelligence de l'enfant, et moins surcharger sa mémoire, tel est votre but. J'ai la pleine confiance que vous réussirez, que vous rendrez ainsi d'excellents services à la jeunesse et que vous faciliterez beaucoup l'enseignement de la langue maternelle.

Je regrette que nos instituteurs ne soient pas tous abonnés au *Bulletin*. Ils y trouveraient de si utiles et de si intéressants enseignements. Comme moyen de propager chez nous cette utile publication, j'ose émettre un vœu: ce serait de publier un peu plus fréquemment des correspondances du Valais, d'y rendre compte, par exemple, des conférences des instituteurs de district, etc. L'une des raisons du manque de correspondances ne se trouverait-elle pas dans la clause qu'on a ajoutée dans la réunion de

l'année dernière aux statuts de la société des *instituteurs valaisans*, clause qui obligera l'instituteur de correspondre avec la rédaction du *Bulletin* par l'intermédiaire du comité central de la société. C'est là, à mon avis, une disposition inutile et surtout irréalisable en pratique. La rédaction dn *Bulletin* connaît assez notre pays pour être à même de ne publier que des renseignements convenables. — Je fais donc des vœux pour que cette disposition soit rayée dans la prochaine réunion, qui aura lieu, si je ne me trompe, dans le courant du mois d'avril à St-Maurice.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes hommages respectueux et dévoués. X.

Correspondance du Bas-Valais.

Nos conférences d'instituteurs continuent et deviennent de plus en plus régulières, ce qui assure à notre Société d'éducation un développement sûr, quoique lent. Plus nos instituteurs voient la Confédération centraliser, plus ils sentent le besoin de s'unir afin de s'éclairer mutuellement et de s'encourager pour maintenir plus sûrement l'esprit religieux dans nos écoles, esprit que le progrès moderne voudrait chasser.

Il faut que je vous parle en particulier d'une conférence qui a eu lieu à Monthey le 5 février écoulé. A cette conférence se trouvaient presque au complet les instituteurs des deux districts de St-Maurice et de Monthey.

Quelle ne fut pas leur surprise en voyant leur modeste réunion honorée de la présence de Mgr Bagnoud, abbé de St-Maurice, qui se dit être le doyen des instituteurs. Les paroles d'encouragement qu'il a bien voulu nous adresser, resteront à jamais gravées dans nos cœurs. Je n'entreprendrai pas ici de faire l'analyse de son excellent discours. — Qu'il me suffise de dire qu'il nous parla longuement de la noble *mission* de l'instituteur dans le monde. Il nous rappela le dévouement des Frères de la doctrine chrétienne qu'il nous proposa pour modèles dans l'enseignement.

Il nous parla aussi de leur dévouement et de leur zèle à venir au secours des malheureuses victimes de la guerre franco-allemande. Ces bons religieux ne craignaient pas d'aller ramasser sur les champs de bataille et sous une grêle de balles et de mitraille les blessés et les mourants pour leur procurer quelques soulagements.

Ce faits ne prouvent-ils pas une fois de plus que la *religion* ne tue pas le patriotisme comme le prétendent certains pitres ? Honneur donc aux dévoués Frères de la doctrine chrétienne.

Après la conférence, qui fut très-longue, on regagna ses foyers éloignés de quatre à cinq lieues pour plusieurs. Tous nous emportâmes dans nos cœurs, avec l'espérance de nous revoir prochainement, des paroles d'encouragement qui nous accompagneront toujours dans notre carrière de l'enseignement à la fois si noble

et si épineuse. — La nouvelle loi qui vient d'être promulguée sur l'instruction publique améliorera aussi de beaucoup la position de notre corps enseignant par l'augmentation des traitements des instituteurs. De cette amélioration matérielle découlera, je n'en doute pas, une heureuse influence pour notre société d'éducation valaisanne qui est appelée à faire beaucoup de bien.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute considération. R. *instituteur.*

CHRONIQUE.

FRANCE. — C'est maintenant le moment où se célèbrent à Paris les messes solennelles des écoles. La société des instituteurs et des institutrices de la Seine a eu la sienne; plusieurs aussi ont été célébrées ou vont l'être au profit des caisses scolaires des arrondissements.

En nous annonçant celle qui a eu lieu à Saint-Eustache, le 19 de ce mois, au profit de la caisse des écoles du 9me arrondissement, l'honorable maire, M. Carcenac, communique des renseignements intéressants sur la prospérité de la caisse du deuxième arrondissement et les améliorations qu'elle a permis d'entreprendre.

La caisse des écoles du deuxième arrondissement, qui a été fondée en 1849, a servi de modèle à toutes celles qui se sont constituées depuis dans les divers arrondissements de Paris. Sa situation florissante a permis d'introduire dans les écoles communales du 2me arrondissement l'étude des langues vivantes. Huit professeurs, choisis avec soin, y enseignent aujourd'hui la langue allemande aux garçons et aux adultes hommes et l'anglais aux jeunes filles et aux adultes femmes. Plus de sept cents élèves prennent part à ces leçons.

« Nous avons pensé, écrit M. le maire, que dans le quartier du commerce et de l'industrie cet enseignement était de première nécessité; et, précisément parce que la France est restée en arrière des peuples du Nord sous le rapport des langues vivantes, nous avons considéré comme un devoir pour nous de pousser les jeunes générations dans ce sens. Nous croyons avoir réalisé là une bonne pensée et institué quelque chose d'utile pour le pays. Aussi avons-nous l'espoir que l'enseignement des langues vivantes sera adopté dans les autres arrondissements de Paris, comme l'a été notre caisse des écoles. »

On ne saurait recommander une œuvre plus méritoire, ni la recommander mieux.

— On annonce la mort de M. L.-C. Michel, ancien professeur au collége Chapital et aux cours normaux de l'Hôtel-de-Ville, auteur de nombreux ouvrages d'enseignement justement estimés.

Il est décédé à Dijon le 18 mars, à l'âge de 79 ans.